Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212902142-20261009-09102026D37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOVAN

****

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Mme Magali LE BONGE, Maire.

Etaient présents : CASTEL David, DAERON Julian, DE LEHELLE D'AFFROUX Marc, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie, GLAZ Christine, GOURDIS Grégory, GOYAT Brigitte, GUEGUEN Catherine, HELGUEN Michel, LE BEC Pascal, LE DONGE Magali, LE GUELLEC Anne-Lise, NICOLAS Annie, PICHAVANT Bernard,

Madame Anne-Lise LE GUELLEC a été nommée secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants :15

37-2026 Validation de la mission d'étude pour la végétalisation de la cour de l'école Pierre Jakez Hélias par l'institut de géoarchitecture de l'UBO.

Marc DE LEHELLE D'AFFROUX, conseiller représentant la commune pour les affaires concernant l'école intercommunale Pierre Jakez Hélias informe les conseillers que des contacts ont été pris avec l'Institut de Géoarchitecture de l'UBO pour, dans le cadre d'un projet tutoré mené par un groupe d'étudiants membres de l'association Géoarchi, réaliser une étude pour la végétalisation de la cour de l'école intercommunale Pierre Jakez Hélias.

Il présente le cursus des étudiants, leur domaine d'intervention ainsi que le planning de réalisation de l'étude qui doit être menée d'octobre 2026 à mars 2027, avec pour objectif de pouvoir réaliser les travaux à l'été 2027.

Le coût de cette étude est estimé à 7 000,00 € couvrant l'ensemble des frais nécessaires à l'étude (déplacements des étudiants, achat et recueil de documentation, recours à des professionnels, consommables informatiques, reprographie), réalisation du diagnostic et du rapport définitif

Cette étude sera menée conjointement par les communes de Pouldreuzic et Plovan puisqu'il s'agit d'une école intercommunale et les dépenses engagées seront réparties entre les deux communes au prorata de la population.

Après avoir entendu l'exposé de, le conseil municipal, à l'unanimité,

1. **accepte** la réalisation de cette étude de végétalisation de la cour de l'école dans le cadre d'un projet tutoré mené par des étudiants de l'Institut de Géoarchitecture de l'UBO

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212902142-20261009-09102026D37-DE

2. **valide** la participation aux frais de cette étude dont le montant total est estimé à 7 000 euros au prorata de la population soit 24% pour la commune de Plovan.
3. **autorise** le Maire à signer la convention
4. **désigne** trois référents au sein du conseil pour accompagner les étudiants :

   - Marc DE LEHELLE D'AFFROUX

   - Sylviane DROVAL

   - Catherine GUEGUEN

Fait à Plovan, le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Magali LE DONGE

